

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		CONTESTÉE		Division civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue	Date	
No : 500-06-000969-192				Le 19 février 2019	
L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.					JT1698

Demandeurs		Procureur(s)	
ISAAC CYRENNE JULIE GERVAIS		Me Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert lambertavocatinc@gmail.com Lambert Avocat inc. Me Karine Rodrigue krodrigue@llavocats.ca LLA Avocats	
Absents		Présents	

Défenderesse		Procureur(s)	
COGECO CONNEXION INC.		Me Patrick Ouellet (présent) pouillet@woods.qc.ca Me Érika Normand-Couture ecouture@woods.qc.ca (absente) Woods S.E.N.C.R.L.	
Absente		Présent	

Nature de la cause ACTION COLLECTIVE

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
	CONFÉRENCE DE GESTION

Greffier(ière) Stéphanie Katia Wajnberg	Interprète _____	Sténographe _____
--	---------------------	----------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début 8:30	Fin 8:47	Audition PM :	Début	Fin
---------------	---------------	-------------	---------------	-------	-----

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition Date d'audience fixée
---------------------------------------	---

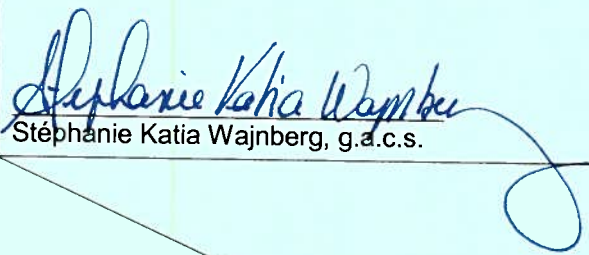
HEURE

- | | |
|------|---|
| 8:30 | <u>OUVERTURE DE L'AUDIENCE</u>
Identification des avocats |
| 8:32 | Me Ouellet confirme qu'il n'y a pas d'opposition à la demande pour permission de modifier la demande d'autorisation |
| 8:32 | Le Tribunal s'adresse aux avocats (moyens préliminaires) |
| 8:32 | Représentations de Me Ouellet (demande pour permission de déposer une preuve appropriée et possible demande pour permission d'interroger) |
| 8:34 | Représentations de Me Laguë-Lambert |

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		CONTESTÉE		Division civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référé de	Salle prévue	Date	
No : 500-06-000969-192				Le 19 février 2019	
L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.					JT1698

- 8:35 Il est convenu que le Tribunal rendra jugement sur les moyens préliminaires sur la foi des notes et autorités soumises par les parties et ce, sans audition à la Cour.
- 8:39 Le Tribunal **FIXE** au **29 mars 2019** la date limite pour la défenderesse de communiquer ses Notes et Autorités au soutien de la demande pour permission de déposer une preuve appropriée et de la demande pour permission d'interroger
- 8:40 Le Tribunal **FIXE** au **15 mai 2019** la date limite pour les demandeurs de communiquer leurs Notes et Autorités au soutien de leur contestation de la demande pour permission de déposer une preuve appropriée et de la demande pour permission d'interroger
- 8:42 Le Tribunal **FIXE** au **23 juillet 2019** la date d'audition sur la demande d'autorisation pour une durée d'une journée
- 8:45 Le Tribunal **FIXE** au **9 juillet 2019** la date limite pour la communication des Notes et Autorités des demandeurs au soutien de la demande d'autorisation
- 8:45 Le Tribunal **FIXE** au **16 juillet 2019** la date limite pour la communication des Notes et Autorités de la défenderesse à l'encontre de la demande d'autorisation
- 8:47 Le Tribunal demande aux parties de transmettre leurs Notes et Autorités uniquement par voie électronique
- 8:47 **FIN DE LA CONFÉRENCE DE GESTION**


 L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.


 Stéphanie Katia Wajnberg, g.a.c.s.